

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT

n°2025.10.22.003

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 30, dans la grande salle de réunion de l'Espace France Services à Blaye, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Cette séance faisait suite à une première réunion le 15 octobre dernier, au cours de laquelle le Comité syndical n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum.

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Secrétaire de séance : Gérard CARREAU (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 10

CdC de Blaye : (8)

Titulaires : D. Baldès – H. Gayrard – J. Davoust – X. Zorrilla – R. Rodriguez – M. Picq

Suppléants : L. Annereau – G. Carreau

CdC de l'Estuaire (2) :

Titulaires : L. Héraud – A. Gandré

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	10
Votes : Pour	10
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N° 3 – FINANCES / BUDGET 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1 (D. BALDÈS)

Afin de prendre en charge d'ici la fin de l'année les dépenses relatives à l'insertion dans la presse des décisions et actes pris dans le cadre de la procédure de modification du Schéma de Cohérence Territoriale, il est nécessaire de procéder à la Décision Modificative budgétaire suivante :

Décision Modification n°1 – Budget 2025 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6231-020 : Annonces et insertions			2 800,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général			2 800,00 €	
D 64118-020 : Autres indemnités	1 000,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00 €			
D 6811-01 : Dot. amort. immos incorporelles	1 000,00 €			
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre secti	1 000,00 €			
D 65311-020 : Indemnités de fonction	800,00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	800,00 €			
Total	2 800,00 €		2 800,00 €	
INVESTISSEMENT				
D 21838-020 : Autre matériel informatique	1 000,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00 €			
R 281838-01 : Autre matériel informatique			1 000,00 €	
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti			1 000,00 €	
Total	1 000,00 €		1 000,00 €	
Total Général			-1 000,00 €	-1 000,00 €

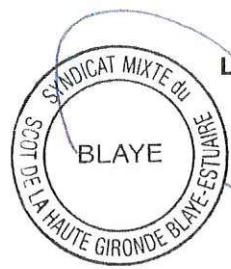
Décision : Sur proposition de Monsieur le Président, après discussion, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la Décision Modificative n°1 au budget 2025, telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et faire toutes les démarches nécessaires à la bonne application de cette délibération.

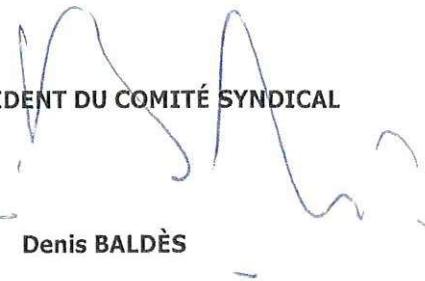
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Gérard CARREAU



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL


Denis BALDÈS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.